

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DU JURA

Le Président certifie que la
convocation a été affichée le :

17 septembre 2026

et qu'elle a été faite le

17 septembre 2026

Que le nombre des membres en
exercice est de : 49

Présents : 40

Absents suppléés : 3

Absents excusés : 6

Exécution des articles L.5212-1 à
L.5212-34 du Code Général des
Collectivités Territoriales

Délibération n°
DCC2026_09_183

Objet :

Labellisation « crèche à vocation
d'insertion professionnelle »
(AVIP) des établissements
d'accueil du jeune enfant de la
Communauté de Communes Jura
Nord

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE JURA NORD
1 chemin du Tissage – 39700 DAMPIERRE

EXTRAIT

Du registre des Délibérations du Conseil Communautaire
Séance du Jeudi 24 septembre 2026

Conseillers communautaires en exercice : 49

L'an deux mil vingt-six, le 24 septembre

Le Conseil Communautaire de JURA NORD s'est réuni à la salle des
fêtes à Gendrey après convocation légale, sous la présidence de
Monsieur le Président, Jérôme FASSET.

Présents : **Brans** : M. Michael PERES **Dammartin Marpain** : M.
Antony BOURCET **Dampierre** : Mme Laure VALENTIN, M. Anthony
FALCONNET, M. Alain GOUNAND, Mme Nathalie LARTOT, Mme
Nathalie HONORIO **Evans** : M. Emmanuel BARBERET, M. Serge
CORNOUEIL, Mme Aurore ROUX **Fraisans** : M. Sébastien HENGY,
M. Laurent ROUILLER, Mme Marie-Anne LONGY, M. Dominique
JOLY, Mme Sophie NIALON **Gendrey** : M. Yves MATHIEU **La Barre** :
M. Frédéric PAILLARD **La Bretenière** : Mme Isabelle GUILLOT
Louvatange : M. Jérôme FASSET **Monteplain** : M. Maxime
CHAUVIN **Montmirey-le-Château** : M. Gabriel DECHARRIERE
Mutigney : M. Eric DRUOT **Offlanges** : M. Jean-Michel GRAS
Orchamps : M. Régis CHOPIN, Mme Barbara PANOUILLOT
Ougney : M. Cédric IVANES **Pagney** : M. Michel GANET **Plumont** :
M. Christophe PERRET **Ranchot** : Mme Séverine MARANO, M.
Gérard ROBERT **Rans** : M. Jean-Louis MORLIER, M. Raphaël
TEMPESTA **Romain** : Mme Aurélie CHANCENOTTE **Rouffange** :
Mme Marie-Hélène VACHET **Salans** : M. Alexandre BOLE, M. Yves
COINCENOT **Saligney** : Mme Josette LAVRY **Sermange** : M. Michel
BENESSIANO **Taxenne** : M. Ludovic DUVERNOIS **Thervay** : M.
Stéphane ECARNOT

Suppléés : **Courtefontaine** : Mme Laetitia PANIZ **Etrepigny** : M.
Frédéric BREGAND **Our** : M. Jean-Pierre BURGSTALLER

Absents excusés : **Dampierre** : M. Aurélien PHILIPPE **Montmirey-
la-Ville** : M. Eric PERTUS **Orchamps** : M. Olivier DEMANDRE, Mme
Séverine POIDEVIN **Serre les Moulières** : M. Claude TERON
Vitreux : M. Hervé LEVY

Secrétaire de séance : Mme Aurore ROUX

Procurations de vote :

Mandants : M. Olivier DEMANDRE (ORCHAMPS) Mme Séverine
POIDEVIN (ORCHAMPS)

Mandataires : M. Régis CHOPIN (ORCHAMPS) Mme Barbara
PANOUILLOT (ORCHAMPS)

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 19h08 et le
Conseil Communautaire a pu délibérer valablement.

**LABELLISATION « CRECHE A VOCATION D'INSERTION PROFESSIONNELLE » (AVIP)
DES ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT DE LA COMMUNAUTE DE
COMMUNES JURA NORD**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes Jura Nord ;

Vu les orientations nationales relatives aux modes d'accueil à vocation d'insertion professionnelle (AVIP) ;

Considérant que l'accès à un mode d'accueil constitue un levier important pour permettre aux parents de poursuivre une démarche d'insertion sociale et professionnelle, notamment leur recherche d'emploi ou l'accès à une formation ;

Considérant que le dispositif « Crèche à Vocation d'Insertion Professionnelle » (AVIP) vise à favoriser l'accès à un mode d'accueil pour les jeunes enfants dont les parents sont engagés dans un parcours d'insertion, en lien avec les acteurs de l'accompagnement et de l'insertion professionnelle ;

Considérant que la labellisation AVIP repose sur une démarche partenariale associant notamment les établissements d'accueil du jeune enfant, la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et les acteurs locaux de l'insertion et de l'emploi ;

Considérant que la Communauté de Communes Jura Nord souhaite renforcer l'accès aux modes d'accueil pour les familles rencontrant des difficultés dans leur parcours d'insertion sociale ou professionnelle ;

Considérant que la labellisation AVIP permet aux établissements d'accueil du jeune enfant de s'inscrire dans une démarche spécifique d'accueil et d'accompagnement des familles concernées, en complémentarité avec les dispositifs d'insertion existants ;

Considérant que cette démarche contribue également à renforcer les partenariats entre les structures Petite Enfance de la Communauté de Communes Jura Nord et les acteurs locaux de l'emploi, de l'insertion et de l'accompagnement des familles ;

Considérant que les structures concernées devront respecter les conditions et engagements prévus dans le cadre du dispositif AVIP et notamment ceux définis par la CAF et les partenaires compétents ;

Considérant que la mise en œuvre de cette démarche pourra nécessiter l'adaptation des documents de fonctionnement et des projets des établissements concernés afin d'y intégrer les engagements liés à la labellisation AVIP ;

Considérant qu'il convient d'autoriser la Communauté de Communes Jura Nord à engager les démarches nécessaires auprès de la Caisse d'Allocations Familiales et des partenaires concernés en vue de la labellisation des établissements d'accueil du jeune enfant concernés ;

Vu l'avis favorable de la Commission n°1 « Ressources » en date du 2 septembre 2026 ;

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 15 septembre 2026 ;

A l'unanimité, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- Approuve le principe de l'engagement de la Communauté de Communes Jura Nord dans une démarche de labellisation « Crèche à Vocation d'Insertion Professionnelle » (AVIP) pour les établissements d'accueil du jeune enfant relevant de sa compétence ;
- Approuve le principe de l'accueil, au sein des structures concernées, d'enfants dont les parents sont engagés dans un parcours d'insertion sociale ou professionnelle, conformément aux conditions du dispositif AVIP ;
- Autorise les établissements concernés à engager, en lien avec les services de la Communauté de Communes Jura Nord, les démarches nécessaires à la constitution et au dépôt des dossiers de candidature auprès de la Caisse d'Allocations Familiales et des partenaires concernés ;
- Autorise Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette démarche et notamment les dossiers de candidature, chartes, conventions, contrats d'engagement ou documents partenariaux qui seraient nécessaires à l'obtention et au maintien de la labellisation AVIP ;
- Autorise Monsieur le Président, dans le cadre des crédits budgétaires disponibles et des délégations qui lui sont consenties, à signer les éventuelles conventions ou avenants relatifs à la mise en œuvre du dispositif ;
- Précise que les modalités opérationnelles du dispositif seront mises en œuvre conformément aux critères, référentiels et conditions de labellisation en vigueur définis par les autorités et partenaires compétents ;
- Préciser que les éventuelles adaptations du projet d'établissement, du règlement de fonctionnement ou des modalités d'accueil nécessaires à la mise en œuvre du dispositif seront effectuées dans le respect de la réglementation applicable.

Pour extrait conforme,
Le Président,
Gérome FASSETNET

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 45

Contre : 0

Abstention : 0

